

BUREAU REGIONAL SNCH

28 MAI 2010

PRESENTS :

- Mr THOURRET Christian - Secrétaire Régional - CH AURILLAC
- Mr LARDY Jean-Claude - Secrétaire Régional Adjoint - CH AINAY LE CHATEAU
- Monsieur LHOMME Bruno - Délégué DESS - MAISON RETRAITE SALERS
- Madame ESMIEU Sylvie - Déléguée Catégorie SOIGNANTS - CH AURILLAC
- Mr MAIRE Luc - Secrétaire Départemental du Cantal - CH AURILLAC
- Melle MALBERT M. Christine - CH AURILLAC
- Mme MAGNE Sylviane - Catégorie Cadres Administratifs - CH AURILLAC

ABSENTS EXCUSES

- Mr SERVAIRE LORENZET - Délégué Catégorie Directeur - CH LE PUY EN VELAY
- Mme LEMEUX Sophie - CH THIERS
- Mr ALLEGRE Guilhem - CH AURILLAC

ABSENTE

- Mme RAYNAUD Catherine - Trésorière - CH CLERMONT FERRAND

ORDRE DU JOUR

1. Fonctionnement du syndicat

Mise en place Directoire

- 7 membres : Directeur - DSI - 4 Médecins dont le Président CME et 1 membre choisi par Directeur
- Au CH d'AURILLAC : avec accord Président CME, le 4^{ème} Membre est un médecin Psychiatre et l'équipe de Direction siège dans sa totalité, à toutes les réunions
- Mise en place le 3 JUIN, après publication arrêté par l'ARS d'Auvergne.

- Point particulier concernant le CH de THIERS : en l'état, le Directoire ne peut être mis en place du fait d'une opposition du Président de CME pour désigner des confrères et, d'une manière générale, du conflit qui oppose une partie des médecins de cet établissement au Directeur. Une médiation doit avoir lieu bientôt avec le Directeur de l'ARS d'Auvergne.
- Sur les autres établissements de la Région Auvergne, a priori, pas de problème.

Risque par rapport aux textes : difficultés collaboration Président CME/Directeur : ex THIERS

Mise en place Conseil de Surveillance

L'ARS d'Auvergne a sollicité les établissements et les Présidents de C.A., très en amont, pour la mise en place des Conseils de Surveillance. Normalement, les arrêtés de composition seront transmis, au plus tard, pour le 12 JUIN 2010.

COMMUNAUTE HOSPITALIERE de TERRITOIRE

- Texte vidé de son sens
- Pas de personnalité juridique d'où la nécessité de création d'un GCS, pour, par exemple, les activités économiques à mettre en commun.

En région Auvergne, le CHU de CLERMONT FERRAND avec 2 autres établissements et le CH AURILLAC avec le CH de MAURIAC, font partie des sites expérimentateurs qui ont reçu des crédits pour mettre en place une CHT.

RETARD DECRETS APPLICATION LOI

Pour la région Auvergne, ces retards sont entre autres pénalisants pour :

- la clause de non concurrence pour les médecins
- l'application rémunération clinicien

DECRET LOGEMENT

Le Bureau Régional salue la réussite de notre Syndicat.

PROTOCOLE LMD - Licence Master Doctorat

- IDE : niveau licence
- Choix catégorie A (retraite à 60 ans) ou B (retraite à 55 ans)
- Risque de dévalorisation grade en catégorie B
- Temps laissé pour faire le choix trop court
- Choix en fonction âge de l'IDE
- Incidences sur les compositions des CTE

STATUTS SNCH

- Changement nom
- Pas opportun - nom depuis 1947
- Objectif stratégique incorporation médecins dans le management - accord si le Médecin est Manager à part entière et uniquement durant son mandat de responsable de pôle, par exemple,
- Suppression du niveau départemental par mise en place d'un référent : pourquoi pas
- Mise en place formation en communication vers les élus régionaux : très bonne stratégie

REPARTITION DES HEURES

- Les heures non utilisées sur un département ne sont pas reportables sur un autre
- Intérêt de la prise des heures car remboursement du CH

REPLACEMENT DELEGUE DEPARTEMENTAL ALLIER

Notre Collègue de MONTLUCON, Madame CHAMPAGNOL vient d'obtenir une mutation dans une autre région. Il est donc nécessaire de la remplacer. Monsieur LARDY, Délégué Régional Adjoint, Directeur du CH Spécialisé d'AINAY le CHATEAU propose sa candidature. Celle-ci est acceptée à l'unanimité des présents.

2. Actualités

- DEPARTEMENT de l'ALLIER

- MOULINS, arrivée d'un nouveau Directeur . Mr THEPOT
- Situation de MONTLUCON : Cet établissement se trouverait confronté à des départs de médecins, à des problèmes immobiliers et budgétaires (information de Mr LARDY).
- Maison de retraite CERILLY : pb de maltraitance exposé par Monsieur LARDY.

Enfin et surtout, il est rappelé la situation de notre Collègue, Monsieur LECOMTE, Directeur du CH de THIERS, en conflit sérieux avec son Président de CME.

Il sera reçu par Monsieur DUMUIS, ARS d'Auvergne, le 11 JUIN 2010.

Monsieur LECOMTE explique qu'il a eu déjà une entrevue avec les Adjointes de Monsieur DUMUIS qui proposent une médiation entre le Directeur et le Président de la C.M.E.

Les médiateurs proposés sont, en l'état :

- Le D.G. du CHU de CLERMONT FERRAND : Mr MEUNIER
- Et le responsable du Pôle Anesthésie Réanimation dudit CHU : Monsieur le Professeur SCHOEFFLER.

Monsieur LECOMTE ne souhaite pas, dans un premier temps, faire intervenir le Syndicat. Selon la tournure des événements, il nous sollicitera. Monsieur THOURRET lui indique qu'il est à son entière disposition. Si nécessaire, il fera appel, en temps voulu, à un membre du Bureau National.

* * *